

Le 5 juin 2025

À l'attention des résidents du Manoir des pionniers, de leurs familles et de leurs mandataires spéciaux et le personnel du Manoir des pionniers

Restrictions anti-tabagisme près des entrées

Nous vous rappelons de ne pas fumer à moins de 30 pieds de toute entrée de l'immeuble, puisque la loi l'interdit strictement. De même, afin d'assurer la propreté de nos terrains, nous vous prions d'utiliser les cendriers pour y jeter vos mégots de cigarette.

Prévention des maladies liées à la chaleur

Faites attention lorsqu'un résident demande d'être accompagné à l'extérieur. Le temps chaud est très plaisant, mais certains de nos résidents ne sont pas en mesure de retourner par eux-mêmes dans le foyer. Notre personnel n'est pas toujours informé qu'un résident est à l'extérieur, ce qui met ce dernier à risque s'il ne peut pas retourner dans le foyer. Ces résidents pourraient avoir trop chaud ou avoir soif et n'avoir aucun moyen de nous le communiquer. Nous vous remercions de votre aide à protéger nos résidents contre les maladies liées à la chaleur.

Comme toujours, si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec nous.

Sincèrement,



Aaron Archibald
Directeur, Services de soins de longue durée

- c. c. René Lapierre, conseiller municipal et président du Comité des services communautaires et d'urgence
Shari Lichterman, administratrice en chef
Brendan Adair, directeur général intérimaire du Développement communautaire
D^r Maurice St. Martin, directeur médical
Gestionnaires des soins aux résidents
Dianna Foster, Conseil des familles
Équipe de leadership du Conseil des résidents